



Communiqué de presse

LA DIRECTION MET FIN A LA NEGOCIATION DE L'ACCORD D'INTERESSEMENT, SANS VALIDATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Le lundi 18 novembre, s'est déroulée la dernière réunion de négociation de l'accord intéressement du groupe Fleury Michon.

Cette réunion s'est terminée sans que les différents partis n'aient pu se mettre d'accord sur les critères de déclenchement de la prime intéressement groupe.

Selon le dernier accord, l'entreprise devait atteindre une marge nette de 1,3 % pour verser une prime d'intéressement.

En 2023, l'entreprise avait obtenu un résultat net d'environ 10 Millions d'€ pour une marge nette de 1,26 %. L'entreprise n'avait donc pas versé d'intéressement groupe.

Face à ce constat, la direction a proposé de revoir sa copie en baissant le seuil de déclenchement à 1,2 % de marge nette, ce qui aurait permis, sur la base des résultats de 2023, de verser à chaque salarié du groupe...80 €**.**

Pour la CGT, cette proposition est très insuffisante puisqu'elle ne permet pas un juste partage des richesses créées par les travailleurs du groupe. La proposition de la direction aboutirait à la répartition suivante des 10 Millions d'€ du résultat net 2023 :

Actionnaires : 5 450 000 €

Groupe Fleury Michon : 4 633 700 €

Salariés : 216 300 €

La CGT demande à la direction de revenir à la raison en reprenant la négociation afin de trouver un accord pour la redistribution d'une part significative des bénéfices aux salariés.

Contacts :

CGT Fleury Michon

B.P 40234

85702 Pouzauges

Tel : 02.51.65.87.13

Mail : cgt.fleury.michon@wanadoo.fr

Pouzauges, le 19 novembre 2024